

MASQUES EN PRÉVISION DU DÉCONFINEMENT ET ACTUALITÉS

Madame, Monsieur,

Pour contribuer à la phase du déconfinement la commune procède à une première distribution de masques barrières. Il s'agit de masques grand public de catégorie 2 lavables, de marque Eko Tex. Les recommandations habituelles du fabricant sont rassemblées ci-dessous. Nous avons préféré une distribution dans les boîtes aux lettres à des rassemblements potentiellement dangereux du point de vue sanitaire.

Ces masques viennent s'ajouter à près de 1000 masques réalisés par des bénévoles, que nous remercions vivement pour leur engagement au service de la collectivité. Ces masques sont déjà distribués selon des demandes spécifiques. La Région et la Communauté de communes le Grésivaudan prévoient une autre dotation au cours du mois de mai.

Si un problème de nombre de masques par rapport à l'effectif en adultes se pose au sein de votre domicile, vous pouvez prendre contact avec la mairie pour expliquer votre difficulté à l'adresse : contact@mairie-saintmartinduriage.fr

Masque OEKO TEX : masque barrière 2 épaisseurs en coton naturel.

Domaine d'utilisation : ce masque est destiné au milieu professionnel ou grand public. Il est réservé à des usages non sanitaires exclusivement.

Recommandations et limite d'utilisation : le temps de port du masque est limité à 4 heures. Conception établie et testée sur porteur pendant 4 heures par le fabricant. Il faut changer le masque quand vous souhaitez boire ou manger, quand il devient difficile de respirer, si le masque s'humidifie ou est mouillé par les intempéries, si le masque est endommagé, si le masque est déformé et ne tient plus correctement contre votre visage.



Recommandations de manipulation des masques : avant de mettre un masque, se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique ; appliquer le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche et veiller à l'ajuster au mieux sur le visage ; vérifier l'absence de jet d'air dans les yeux lors d'une expiration forte. Lorsque l'on porte un masque : éviter de le toucher ; ne pas déplacer le masque. Chaque fois que l'on touche un masque usagé, se laver les mains à l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique. Pour retirer le masque : se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique, décrocher et l'enlever par derrière (ne pas toucher le devant du masque), le jeter immédiatement dans une poubelle fermée ou l'isoler dans un sac en plastique en attendant de le laver, se laver les mains avec de l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique.

Entretien du masque : avant la 1ère utilisation le masque doit être lavé. Après utilisation, le masque doit être isolé soit pour être jeté soit pour être lavé. Il est recommandé d'isoler le masque dans un sac plastique à jeter après usage ou dans un sac réutilisable à laver. Dans le cas du sac réutilisable, masque et sac peuvent être lavés ensemble et dans ce cas, sortir le masque du sac.

Méthode de lavage : laver en machine avec un produit adapté au tissu dont le cycle comprendra au minimum un plateau de 30 minutes à 60°C. Ne pas laver à une température supérieure à 70°. Séchage mécanique ou séchage conventionnel, suivi dans les 2 cas d'un repassage à la vapeur à une température compatible avec la composition du masque.

Ce masque a été conçu pour être réutilisé et lavé 5 fois.

Avertissement : malgré tout le soin apporté à la fabrication de ces masques, il appartient à l'utilisateur, et en aucun cas au fabricant ou au fournisseur, de s'assurer de l'adéquation du masque avec les caractéristiques du milieu d'usage. Il convient de suivre scrupuleusement les recommandations et modalités d'usage décrites ci-dessus.

Réouverture des écoles publiques et établissements de Petite enfance

Suite aux annonces successives du gouvernement sur la réouverture possible des établissements d'accueil des jeunes enfants et des écoles à partir du lundi 11 mai 2020, la commune a travaillé sur la base du protocole sanitaire reçu le 1er mai 2020 et de la circulaire du ministère de l'Education Nationale du 4 mai 2020 pour définir les conditions indispensables à la réouverture en toute sécurité des structures collectives.

En concertation avec les équipes enseignantes et en conformité avec les conditions matérielles requises, des protocoles détaillés ont été rédigés et **un accueil des enfants et des élèves sera proposé, sur la base du volontariat, à partir du jeudi 14 mai 2020**, dans les établissements petite enfance, les écoles - avec un retour progressif en classe par niveau - ainsi que les services périscolaires : garderie matin et soir, restauration scolaire et transport scolaire.

Une information a été faite aux familles sur les conditions de réouverture des différents établissements et sur les modalités de fonctionnement qui seront valables dans un premier temps. La situation sera régulièrement évaluée avant d'éventuelles nouvelles mesures gouvernementales.

« Pour vos courses : pensez local » L'offre alimentaire à St Martin d'Uriage

Pour beaucoup, la période de confinement a compliqué des choses aussi quotidiennes que faire les courses ou préparer des repas en plus grand nombre que d'habitude.

Pour tenter de vous aider, et aussi dans l'intention de soutenir producteurs et commerçants qui pour certains ont perdu leurs débouchés habituels, **un guide a été créé qui recense fermes, magasins et étals présents sur les marchés, ainsi que les offres de plats à emporter disponibles sur la commune**. Ont été également recensées les initiatives de plusieurs hameaux pour regrouper commandes et livraisons, dans un souci de limiter déplacements et risques d'exposition au virus. Ce guide est publié sur le site de la mairie : <http://mairie.saintmartinduriage.fr/pour-vos-courses-pensez-local/>

Pour s'informer :

- N° vert national pour des informations générales sur le Coronavirus : **0800 130 000** (7j/7) et site du Gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> .
- Site internet de la mairie : www.mairie.saintmartinduriage.fr
- Page Facebook : **SMU Officiel**
- **S'abonner à la Newsletter** (Lettre d'information électronique): en page d'accueil du site internet.